



Genève, le 30 mars 2022

## Le Conseil d'Etat

1218-2022

Département fédéral de l'économie, de  
la formation et de la recherche  
Monsieur Guy Parmelin  
Conseiller fédéral  
Palais fédéral est  
3003 Berne

**Concerne : Entente en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles avec le Québec et cinq Arrangements de reconnaissance mutuelle : ouverture de la procédure de consultation**

Monsieur le Conseiller fédéral,

Notre Conseil a pris connaissance avec intérêt de votre courrier du 12 janvier 2022 concernant l'objet cité sous rubrique et vous en remercie.

Notre Conseil approuve l'entente en matière de reconnaissance des qualifications professionnelles entre le Conseil fédéral et le Québec, ainsi que les Arrangements de reconnaissance mutuelle pour les professions de sage-femme, de technicien-ne en radiologie médicale, d'assistant-e social-e, d'hygiéniste dentaire et de technicien-ne dentiste.

Notre Conseil relève que l'accord proposé favorise la mobilité des professionnel-le-s qualifié-e-s entre la Suisse et le Québec, en facilitant l'accès à l'exercice de la profession et à la formation continue dans l'autre territoire. Il peut également contribuer à remédier au manque de personnel dans le domaine des professions de la santé en Suisse.

Nous vous remercions de nous avoir consultés et vous prions de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'expression de notre parfaite considération.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :



Michèle Fighetti

Le président :



Serge Dal Busco